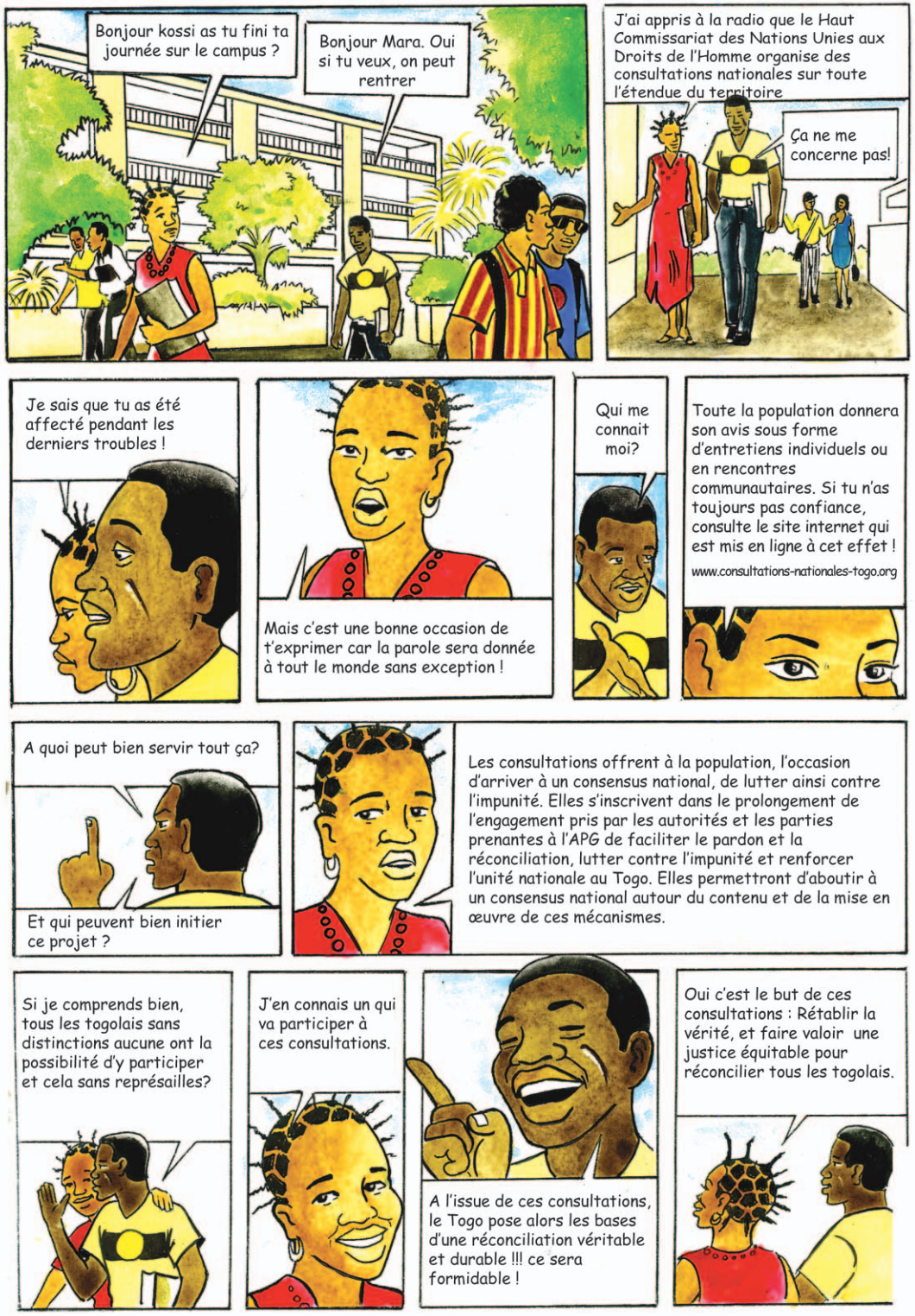

Consultations nationales 2008

Rétablir la vérité, et faire valoir une justice équitable pour réconcilier tous les Togolais.

Nations Unies Droits de l'homme
HAUT COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME

PNUD

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

www.consultations-nationales-togo.org

Consultations nationales *2008*

LES CONSULTATIONS NATIONALES EN SEPT QUESTIONS

1 *Les Consultations nationales : de quoi s'agit t-il ?*

Les Consultations Nationales sont un processus par lequel la population est sensibilisée sur les mécanismes de vérité, justice et réconciliation nationale proposés par l'Accord Politique Global (APG) à travers le point 2.2.2

Elles s'inscrivent dans le prolongement de l'engagement pris par les autorités et les parties prenantes à l'APG de faciliter le pardon et la réconciliation, lutter contre l'impunité et renforcer l'unité nationale au Togo. Elles permettront d'aboutir à un consensus national autour du contenu et de la mise en œuvre de ces mécanismes.

2 *Les Consultations nationales, pour quoi faire ?*

Les Consultations Nationales sont organisées en prélude à la mise sur pied effective des commissions de vérité, justice et réconciliation. La population consultée :

- contribuera à la définition du mandat et du travail de ces commissions ;
- s'appropriera le contenu et les mécanismes de fonctionnement de ces commissions et
- participer à l'identification des besoins en ressources nécessaires au fonctionnement des commissions.

3 *Les Consultations nationales : qui peut participer ?*

Les Consultations Nationales sont un sujet d'intérêt national.

Tous les Togolais sans distinctions peuvent y participer et exprimer leurs points de vue.

Les individus, les groupes organisés (associations, ONG, syndicats, organisations religieuses, medias, corps de métiers) et les groupes communautaires peuvent y prendre part.
Les Togolais de la diaspora participeront aussi à ces consultations par le biais d'un site web sera spécialement mis en ligne à cet effet.

4 *Les Consultations nationales : comment participer?*

La population donnera son avis sous diverses formes :

- entretiens individuels : toute personne ayant des propositions pertinentes à formuler pourra être écoutée par les experts et équipes techniques chargées de recueillir les point de vue de la population.
- discussions thématiques avec les groupes focaux: des groupes représentatifs de différents secteurs de la société togolaise (barreaux, médecins, forces de l'ordre et de sécurité, organisations de la société civile, syndicats, autorités traditionnelles et responsables religieux etc.) peuvent être consultés selon les sujets abordés ;
- rencontres communautaires : elles sont organisées au niveau communal et / ou préfectoral
- via Internet : cette opportunité favorisera les contributions des Togolais de la diaspora
- par courrier : des lettres peuvent être envoyées au HCDH sis au 83 Rue de la Pâture, Super taco (près des Bureaux de l'UNICEF).

5 *Les Consultations nationales : où et quand ?*

Les Consultations Nationales se dérouleront sur toute l'étendue du territoire togolais.

Toutes les régions, préfectures, villes, villages et hameaux seront tous couverts par les activités. Le processus de consultations se déroulera de mars à mai 2008. Les activités de terrain quant à elles auront lieu pendant deux mois.

6 *Les Consultations nationales : quels sont les résultats attendus?*

A l'issue des Consultations :

- des recommandations précises reflétant un consensus national basé sur les points de vue des populations seront formulées ;
- les modalités pratiques de mise en œuvre des mécanismes de réconciliation répondant aux préoccupations des Togolais seront identifiées ;
- les besoins en ressources pour un fonctionnement efficace des commissions de vérité, justice et réconciliation seront identifiées.

Les Consultations Nationales permettront donc, à terme, de faciliter et de contribuer à une réconciliation véritable et durable dans un souci d'apaisement socio politique national.

7 *Les Consultations nationales : par qui ?*

Le processus des Consultations Nationales a été initié par le Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme à la demande des autorités togolaises.

Il sera conduit par :

- un Comité de pilotage composé de représentants du gouvernement, de la société civile, de la CNDH et du système des Nations Unies

- une Unité d'appui : basée à Lomé, elle est composée de techniciens et d'experts travaillant pour le HCDH

- six (6) équipes techniques : une équipe sera basée à Lomé et les autres seront déployées dans chacune des 5 régions du pays

- 35 points focaux : au sein de chaque préfecture ou sous préfecture, un point focal coordonnera les actions et travaillera avec toutes les composantes de la population.

Pour toutes informations complémentaires, contactez le Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme : 83 Rue de la Pâture, Super Taco (près des Bureaux de l'UNICEF) Tél : 220 24 59- Fax : 220 25 32
Ligne verte : 800 40 40 (appel gratuit)
Email : hcdh.togo@undp.org
Site web : consultations-nationales-togo.org

Nations Unies Droits de l'homme
HAUT COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME

PNUD

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

Rétablir la vérité et faire valoir une justice équitable pour réconcilier tous les Togolais.